

## **CTI : FO signera pour son application et continue la lutte pour les structures autonomes**

Ce matin, les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) ont été invitées à ce qui aurait dû être une réunion conclusive pour la signature d'un protocole d'accord relatif à l'extension du COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE au bénéfice des agents des structures sociales et médico-sociales rattachées à des Établissements Publics de Santé (EPS) ou EHPAD de la FPH.

A cette fin, la mission Laforcade avait arrêté cette date en précisant qu'il s'agirait, comme pour les accords salariaux du Ségur de la Santé, d'un protocole qui ne s'appliquerait que s'il obtenait un accord majoritaire.

Lors de cette rencontre, nous avons encore obtenu des avancées sur ce texte à savoir que :

- tous les agents contractuels comme titulaires de ces structures sont concernés ;
- le CTI de 183 € est pris en compte pour la pension ;
- les personnels des GCSMS et GIP sanitaires sont intégrés au dispositif (y compris ceux non rattachés à des EPS) ;
- FO a obtenu que l'ouverture des négociations pour les agents des structures autonomes se fasse dès début mars et non avril.

Suite aux modifications du texte, certaines OS ont demandé un délai supplémentaire (jusqu'à demain) pour se positionner ; la date du jeudi 11 février à 10 h ayant été annoncée pour une possible signature de ce protocole avec le Ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VÉRAN.

Le droit positif obtenu vient consolider la consultation que la Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé a menée auprès de ses structures.

Force Ouvrière reste mobilisé jusqu'à ce que tous les agents des établissements autonomes, tout comme ceux du secteur privé et des autres versants de la Fonction Publique, soient éligibles au CTI.

La Fédération FO-SPS soutiendra toutes les initiatives de ses syndicats jusqu'à l'obtention de l'extension du CTI à tous les personnels du social et du médico-social.

**Le secrétariat fédéral**

Paris, le 9 février 2021